



VILLE DE LA TUQUE

MÉMOIRE

**PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES DE LA
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LES
DEMANDES DE MODIFICATION DE SERVICES INTERURBAINS PAR
AUTOBUS DEMANDÉES PAR ORLÉANS EXPRESS**

DÉPOSÉ PAR
VILLE DE LA TUQUE

EN COLLABORATION AVEC



TROIS-RIVIÈRES
3 SEPTEMBRE 2014

MISE EN CONTEXTE

Le 6 mai 2014, le journal *Le Nouvelliste de Trois-Rivières* publiait un article intitulé *Orléans Express pourrait abandonner La Tuque et Grand-Mère* dévoilant que la compagnie Orléans Express avait déposé à la Commission des transports du Québec une demande de modifications de services qui comprend notamment l'arrêt complet du transport interurbain par autobus entre La Tuque et Trois-Rivières. C'est ainsi que les différents organismes sociaux, économiques et municipaux latuquois ont été informés des intentions de la compagnie de transport par autobus. Pas de communication privée au préalable pour informer les autorités locales de la situation, pas de demandes d'aide de la part du transporteur pour trouver une solution, aucune alternative proposée, simplement une décision finale qui semble sans appel et qui a créé un état de choc dans le milieu latuquois.

Dès le lendemain, le 7 mai 2014, le maire de La Tuque et président du conseil d'agglomération de La Tuque, M. Normand Beaudoin, a fait parvenir une lettre à la Commission des transports du Québec avec copie conforme à Madame Julie Boulet, députée du comté de Laviotte, Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports et Monsieur Marc-André Varin, vice-président marketing pour Orléans Express. Dans cette lettre, la municipalité se fait le porte-parole de la communauté latuquoise pour dénoncer avec vigueur cette décision, s'opposer à cette demande et défendre les intérêts des citoyens qui bénéficient de ce service.

Ville de La Tuque s'est donc opposée rapidement à cette décision unilatérale sans consultation et sans recherche de solutions en s'appuyant sur les points suivants :

- Le transport en commun est un service essentiel en région au même titre que le téléphone, l'Internet et le câble, d'où l'importance d'en assurer la continuité malgré la non rentabilité. Il existe des mécanismes qui ont été mis en place pour s'assurer de respecter cette volonté. Ce principe est fondamental pour l'occupation du territoire au Québec. Les régions ont besoin d'être protégées pour garder leur pouvoir d'attraction auprès des jeunes, des familles, des retraités, des touristes et des entrepreneurs.
- Il y a 160 kilomètres entre La Tuque et Trois-Rivières, ce qui rend l'utilisation du taxi comme alternative inabordable. La Tuque comprend aussi un secteur habité, Parent, qui est situé à 430 kilomètres de Trois-Rivières.

- Les services de transport par autobus sont essentiels entre La Tuque et Trois-Rivières en matière de soins de santé, car non seulement le Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice l'utilise régulièrement pour ses propres besoins, comme par exemple pour les banques de sang, mais bon nombre de Latuquois ont ce seul moyen de transport pour aller à leurs rendez-vous médicaux dans les grands centres urbains. Sans ce service, ces gens seront dans l'obligation de déménager en raison de leur santé.
- Les personnes handicapées et celles à mobilité réduite ont peu ou pas d'alternatives en matière de transport en commun pour voyager à l'extérieur de La Tuque. Avec une population vieillissante, La Tuque doit préserver ce lien de transport essentiel avec Trois-Rivières où tous les services régionaux sont offerts.
- Le train de Via Rail ne se rend pas à Trois-Rivières, il fait uniquement la liaison entre La Tuque et Shawinigan, donc il ne représente pas une alternative adéquate.
- L'agglomération de La Tuque représente un vaste territoire de 29 310 km² où habitent près de 15 000 personnes, incluant les résidents de deux communautés autochtones. Bon nombre de ces personnes habitent loin des services régionaux de Trois-Rivières et se rendent à La Tuque pour bénéficier d'un transport vers Trois-Rivières. Ils doivent pouvoir compter sur une liaison pas autobus.

NOTRE POSITION

Depuis plus de 100 ans, les gens de La Tuque ont appris à se serrer les coudes et à mettre leurs ressources en commun pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent. Depuis plusieurs années, Ville de La Tuque consacre beaucoup d'efforts à attirer des jeunes et des familles pour combler les besoins en main-d'œuvre de ses entreprises et organismes publics. Parallèlement à cela, la municipalité multiplie les efforts pour convaincre les retraités de demeurer une fois leur vie professionnelle terminée, afin de mettre un frein à la baisse démographique qui la frappe.

Autant les élus que les employés municipaux ont développé un grand souci du travail d'équipe et du partenariat pour développer de nouvelles idées, innover et faire plus avec moins, afin de développer la qualité de vie à La Tuque. Les partenaires socio-économiques du milieu travaillent étroitement ensemble avec ces mêmes objectifs. Il y a donc une grande force de coopération à La Tuque. Selon nous, Orléans Express aurait tout intérêt à se tourner vers ce front commun pour trouver des solutions au lieu de choisir la facilité en demandant l'abolition de tous les services.

Nous croyons que le transporteur n'a pas rempli ses obligations en décidant unilatéralement de mettre fin aux services sans se soucier de l'impact de cette demande pour les petites communautés comme La Tuque. Il existe d'autres solutions pour réduire les pertes sans toutefois abolir tous les services, comme par exemple alléger les horaires pour diminuer le nombre de transport à un jour sur deux au lieu de tous les jours comme l'offre de Via Rail par exemple.

Le transporteur soutient que sa décision est justifiée par le nombre peu important d'utilisateurs. Cependant, a-t-il fait tous les efforts nécessaires pour augmenter cette clientèle? Nous croyons que la réponse à cette question est non. Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour réduire les coûts, y compris une demande du transporteur auprès du gouvernement pour recevoir de l'aide afin de pouvoir continuer à desservir les régions, comme peut en bénéficier Via Rail pour le transport de passagers.

Nous demandons à la Commission des Transports du Québec de ne pas accorder la réduction de services demandées à Orléans Express, car nous sommes persuadés que si c'est le cas, nous ne pourrons plus retourner en arrière. Nous espérons de la Commission qu'elle oblige le transporteur à trouver des solutions avec les représentants du milieu latuquois et de l'ensemble de la Mauricie qui lui permettront de continuer de donner des services entre La Tuque et Trois-Rivières sans mettre en péril sa survie.

CONCLUSION

En choisissant de demander à la Commission des Transports du Québec de modifier ses services interurbains par autobus pour mettre fin aux services offerts entre La Tuque et Trois-Rivières, Orléans Express a choisi la voie de la facilité sans chercher à trouver des solutions avec les gens du milieu pour s'assurer d'offrir un service essentiel de transport en commun par autobus sur l'ensemble des principales municipalités de la Mauricie.

Pour analyser objectivement cette demande, la Commission des Transports du Québec se doit de tenir compte des efforts qui n'ont pas été faits pour offrir des alternatives aux populations visées, dont celle de l'agglomération de La Tuque.

Le transport par autobus de passagers et de colis est un service essentiel pour notre collectivité. Non seulement elle permet une plus grande ouverture à la mobilité sur notre territoire, mais elle offre aussi une sécurité d'esprit à nos dirigeants du secteur de la santé qui utilisent ce service pour obtenir rapidement des réponses essentielles comme par exemple lors de l'envoi de prélèvements sanguins. Tout cela à un coût raisonnable. Il en va non seulement de notre capacité à sécuriser nos gens sur la qualité des soins de santé qu'ils peuvent recevoir tout en demeurant à La Tuque, mais aussi de notre garantie d'offrir à tous nos citoyens une belle qualité de vie même s'ils ne vivent pas à proximité de Montréal ou Québec. Les régions ont besoin de ce type de service pour continuer de se développer.

Dans ce contexte, nous comprenons que le transporteur puisse avoir besoin d'aide pour opérer dans un contexte de non rentabilité. Nous demeurons toutefois convaincus qu'il est essentiel de se battre aujourd'hui pour préserver nos acquis, car si la Commission des transports du Québec accorde à Orléans Express ce qu'il demande, nous perdrions ce service à jamais. Nous demeurons persuader qu'il existe d'autres solutions que l'abolition complète des services, c'est pourquoi nous demandons à la Commission des transports du Québec de ne pas accepter la demande d'Orléans Express dans ce dossier.

**PRÉSENTÉ PAR LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS DE VILLE DE LA TUQUE,
MADAME HÉLÈNE LANGLAIS ET L'AGENTE DE PLANIFICATION ET DE COMMUNICATION
DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU HAUT-SAINT-MAURICE, MADAME
CHANTAL GUAY, À TROIS-RIVIÈRES, LE 3 SEPTEMBRE 2014**

